

Quand les profs...

Circulaire du Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke

Volume 4, numéro 3

Le jeudi 2 octobre 1997.

L'évaluation des enseignantes et des enseignants

Des idées parfois vertueuses Des moyens souvent douteux

L'idée flottait dans l'air depuis longtemps. On est totalement pour, on est totalement contre. L'évaluation des enseignants n'a jamais fait l'objet d'un consensus dans nos rangs.

Certains y voient une façon de reconnaître et d'améliorer la qualité de l'enseignement collégial; d'autres y voient une menace à l'autonomie professionnelle, l'exercice d'un droit de gérance au coeur de la relation enseignants-es/étudiants-es.

Le projet Jeannotte réouvre la discussion. Nous voulons partager, ici, quelques premières réflexions.

D'abord, appelons «un chat, un chat». Le vocabulaire n'est jamais insignifiant. Le Projet de programme d'évaluation du rendement est une politique d'évaluation des enseignants au sens où il porte un jugement sur un acte professionnel.

Les buts poursuivis par le projet sont louables et vertueux. En effet, tous seront d'accord «pour planifier le développement des compétences, pour reconnaître la contribution de chacune et de chacun, pour encou-

rager la responsabilisation dans le travail, pour améliorer la qualité des services aux clientèles (sic)» (voir les buts en page 2).

Les objectifs

La transcription de ces buts en objectifs démontre une certaine incohérence. Difficile de saisir comment cette politique d'évaluation peut permettre le renforcement du sentiment d'appartenance au Collège (voir le 1er objectif). N'y aurait-il pas d'autres moyens ?

«Une valorisation et une reconnaissance des efforts individuels», louable et nécessaire ? Faut-il comprendre que les méritants auront droit au tableau d'honneur et que les recalés se verront affublés du bonnet d'âne ? L'évaluation est-elle d'intérêt public ou partie de la relation employeur-employé ?

On comprend mal aussi l'objectif de «renforcement des conditions du travail d'équipe». De quelle équipe parle-t-on ? Où ? Quand ? Pourquoi ? Pour qui ?

Nous ne pouvons qu'être en accord avec l'objectif qui vise à rehausser continuelle-

ment la compétence, à nous qui faisons métier de transmettre les connaissances et «d'élever le niveau». Nous ne pouvons que souscrire à cet élément. Cependant ici, quel est le lien avec l'évaluation ? Dans la vie, à un âge certain, la plupart des gens sont en mesure d'évaluer leurs forces et leurs faiblesses au niveau professionnel. Il faudrait, ici, cesser de couper les budgets liés au perfectionnement.

La formulation alambiquée de l'objectif numéro cinq en rend la compréhension difficile. «Des mandats signifiés et convenus entre les employés et leur supérieur» ? Rien à voir avec le job qui est le nôtre en classe. S'agit-il d'un mauvais copiage ?

Quant au dernier objectif, il est au goût du jour : «qualité et productivité». Pourquoi pas la norme «ISO-2000 Cégep» ? Rappelez-vous le dernier délire sur l'Excellence et la Qualité totale !

Intéressant aussi le pieux énoncé de valeurs et de principes : «évaluer pour évoluer, reconnaître, valoriser dans une perspective de justice et d'équité». Diantre ! Que ces mots rejoignent mon engagement sincère et profond ! Un peu plus loin, le tout s'effectuera «par l'entremise d'un esprit de créativité et d'authenticité». C'est beau ! C'est trop beau !

Procédures

Angela Gallager vous annonce que vous avez gagné à la «Loto-Jeannotte». Le tirage s'est effectué sous la surveillance de Boutin, Aafort, Denis et associés... L'heureux de la chose... un prix vous est assuré à tous les cinq ans. Voilà qui est juste. Pour les non permanents, invitation vous est faite à garder le rang. Trois évaluations en deux ans assorties d'une possible recommandation de

congédiement. Au boulot et surtout tranquille, silence, au pied !

Pour les chargés de cours à l'Éducation des adultes, fiez-vous au directeur. Il s'occupe de tout. Un questionnaire et le tour est joué. Nous sommes ici, quelques années avant la Révolution française; l'absolutisme triomphe.

Rôles et responsabilités

De façon étonnante, M. Jeannotte ne s'est confié aucune responsabilité dans sa politique, à moins que l'aspect sanction qui n'est jamais mentionné pour le personnel permanent lui soit d'office réservé à titre de directeur des Services administratifs ?

Ce sont les directeurs de secteur qui ramassent le morceau. Quelle compétence ? Quels moyens ? Quelle formation ? Quelle rigueur ? Le directeur de l'enseignement fait parvenir au département en début de session la liste des personnes (!?) (ce sont les gagnantes), cueille l'information auprès des étudiants..., reçoit et «analyse» le rapport d'évaluation, détermine le suivi aux recommandations incluses dans le Rapport. C'est aussi le DEP qui recommandera le congédiement ou non des précaires (moins de trois ans). Les départements se voient confier de nouvelles responsabilités. Ils devront adopter une procédure déterminant le processus, les objets et les moyens d'évaluation. En d'autres mots, le département a le choix des armes.

Préparons-nous. Connaissant les relations conflictuelles à l'intérieur de la plupart des départements, on se prépare de sérieuses bagarres. Dites-vous aussi que si, aujourd'hui vous faites partie du groupe majoritaire de votre département, il se peut qu'un jour vous vous retrouviez sur les bancs de la minorité. Alors là, gare à l'effet boomerang !

L'objectivité du processus est plus que douteuse. La tentation du règlement de comptes sera grande.

L'enseignant «participe au processus...» et «vit avec» les conclusions en «s'engageant dans une démarche visant à parfaire ses habiletés professionnelles». Un petit coup sur la gueule et organisez-vous avec le dentiste. Perfectionnement ? Recyclage ? Note au dossier ? Mesure administrative ? C'est votre problème !

Un outil : un questionnaire administré aux étudiantes et aux étudiants

La source d'information privilégiée est le questionnaire d'évaluation administré à vos étudiants de façon anonyme. Faussement nommé : «Évaluation de l'enseignement», la note explicative précise qu'il s'agit de l'évaluation du professeur.

Le principe qui prévaut est celui de l'utilisateur-payeur et juge. On le savait déjà, «le problème, c'est le prof». Alors là, on pourra au moins le lui signifier clairement. La mesure permettra sûrement une hausse du taux de réussite des étudiants. La psychologie 101 nous apprend que généralement en situation d'échec, on a tendance à identifier le prof comme responsable. Il serait surprenant qu'un étudiant en situation d'échec soit tout à fait d'accord avec l'énoncé 3.1 : «le professeur est sensible aux difficultés d'apprentissage des étudiants» !

Lorsque j'évalue mon médecin, mon dentiste, mon plombier, etc., comme je ne peux être spécialiste de tous ces champs du savoir, ce sont les résultats qui m'importent. Alors ici, pourquoi ne pas analyser les résultats obtenus par nos étudiants ?

L'autre danger de l'approche privilégiée, c'est la capacité d'adaptation de la personne

en situation d'évaluation. Pas complètement suicidaire, on va s'adapter, se faire aimer le temps d'une session, acheter la paix ! Il sera intéressant de faire des études comparées des moyennes et des taux de réussite avant, pendant et après l'évaluation du professeur.

Pas pire aussi, l'appréciation globale qui permet à l'étudiant de porter un jugement sur «la maîtrise de la matière que le professeur enseigne». Je croyais jusqu'à maintenant que c'était à l'enseignant de porter un jugement sur l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Où est l'erreur ? Qui dérive ?

Si le projet procède d'une intention qui peut être louable, sa mécanique ouvre la porte à de nouvelles dynamiques inutilement conflictuelles. Il faut revoir l'ensemble du projet à la lumière des moyens institutionnels dont nous disposons pour faire correctement et honnêtement l'évaluation des individus. On ne peut concevoir une telle politique sur le coin de la table, les conséquences sont trop importantes pour les individus, les départements et pour le Collège. Ici, on applique un remède de cheval pour régler quelques cas notoires d'irresponsabilité. On applique à l'ensemble une thérapie de choc.

Nous devons donc collectivement, dans nos instances, prendre la mesure du projet Jeannotte. À cette fin, un CADES (Comité d'animation départementale et syndicale) se tiendra dans les prochaines semaines.

Chaque paie nous rappelle l'estime que l'État-employeur nous porte; n'en rajoutez pas plus. La première lecture ne passe pas. Évitez les psychodrames inutiles des 24 décembre et 2 janvier au Cégep.

Clermont Olivier,
pour le Bureau exécutif.

Quand les profs...

Circulaire du Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke
Volume 4, numéro 5

Le mardi 21 octobre 1997.

L'évaluation...

le projet de l'administration ne tient pas la route

Réunis en CADES (Comité d'animation départementale et syndicale), les enseignantes et les enseignants ont fait le point sur le projet d'évaluation des enseignants et sur le calendrier proposé «des 9,3 journées Bouchard».

Un CADES nombreux : plus de 40 participantes et participants, 23 départements représentés en présence des membres de la Commission des études. Disons-le aussi, un CADES animé, joyeux, perspicace et intelligent.

On aura compris que la politique d'évaluation a fait l'objet d'une lecture plus qu'attentive au cours des deux dernières semaines dans l'ensemble des départements. À la lumière de nos expertises diversifiées, pour utiliser un euphémisme, le projet Jeannotte a reçu la cote faible, très faible : ÉCHEC.

Très rapidement, un consensus se dégage : le projet tel que présenté est inacceptable. La volonté de l'administration du Collège de se conformer aux directives de Québec ne devra pas prévaloir sur le bon sens. Les problèmes sont nombreux :

La pertinence du projet : quelle est la situation qui pose problème et qui exige l'engagement de tous dans une telle démarche ?

Les objectifs : s'agit-il d'une volonté de se conformer ? S'agit-il d'une façon pour le Collège de s'outiller afin d'éviter les dérapages coûteux -120 000 \$ l'an dernier- devant les tribunaux ? S'agit-il d'une façon de contrôler ce qui se passe au coeur même de la relation professeur-étudiant ?

Les moyens envisagés :

- de nombreuses réticences sont présentées sur le fameux questionnaire aux étudiantes et étudiants; fidélité, validité, formulation biaisée et impertinente. Un cours de méthodologie s'impose;
- la participation des étudiants au processus nécessite de plus amples discussions;
- les professeurs ne sont pas disposés à l'évaluation de et par leurs pairs;
- les patrons, à la lecture de leur premier document, ne sont visiblement pas outillés pour procéder de manière rigoureuse à l'évaluation du personnel;
- les coordinations départementales y voient un accroissement de tâche sans ressources supplémentaires et plusieurs considèrent qu'ils sont incapables de livrer la marchandise dans ce cadre;
- (...)

Autres considérations en vrac

L'évaluation est inhérente à la fonction. Plusieurs départements ont déjà des pratiques d'évaluation, que ce soit par l'encadrement des nouveaux enseignants, par le soutien aux collègues qui éprouvent des difficultés, par les rétroactions post-formation... Les sources d'information sont diversifiées et les correctifs sont apportés.

L'amateurisme dans la procédure choque certains, les emplois des précaires sont en jeu, danger. Pour d'autres, ce n'est tout simplement pas réaliste dans le cadre actuel. De plus, le caractère punitif de la démarche insulte et dérange.

Il y a pour certains une contradiction entre les propos de la direction qui affirme qu'il s'agit d'un exercice formatif et les moyens envisagés qui conduisent à de possibles congédiements. L'évaluation formative dans un contexte départemental d'entraide s'effectue déjà dans plusieurs départements.

Pour d'autres, on ouvre un panier de crabes, un nid à problèmes; on n'embarque pas là-dans... Le Collège dispose déjà des moyens de sanctionner les individus qui présentent de sérieux problèmes, nous n'avons pas à faire leur boulot à leur place.

Il est clair que le projet Jeannotte ne tient pas la route : retour à l'expéditeur. On s'étonne aussi de la manière de procéder, d'initier le changement. Une nouvelle fois, on parachute, on «garroche» sans tenir compte des réalités diverses du cégep. Le respect des individus et leur reconnaissance exigent plus de considération.

9,3 jours de congé «Bouchard»

La coupure de salaire de 3,57 % doit se traduire en journées de congé. Celles-ci ne peuvent être des journées où nous avons des prestations de cours. Il faut donc jouer avec les périodes de disponibilité.

Le Collège a soumis deux hypothèses au Syndicat :

Hypothèse # P-1 :

- 5, 6, 7, 8 et 9 janvier 1998 *
* SSI remise des notes 2-01-98 - 17 h donc, corrections 22, 23 et 24 décembre 1997, 2 janvier 1998 + 1 ???
- 13, 16, 17, 18 et 19 juin 1998 **
** SSI vacances annuelles 20-06-98

Hypothèse # P-2 :

- 6, 7, 8 et 9 janvier 1998 *
* SSI remise des notes 5-01-98 - 17 h donc, corrections 22, 23 et 24 décembre 1997, 2 et 5 janvier 1998
- 12 (pm), 13, 16, 17, 18 et 19 juin 1998 **
** SSI vacances annuelles 20-06-98

En CADES, nous avons considéré ces deux propositions. Il nous apparaît qu'afin de reconnaître la diversité des pratiques pédagogiques dans les différents départements, il serait plus pertinent que ces journées soient déterminées par les professeurs eux-mêmes, qui en informent le Collège. En effet, le professeur est le mieux placé pour connaître le temps nécessaire à la préparation de nouveaux cours, pour déterminer les tâches qu'il n'accomplit plus en raison des coupures. Les deux hypothèses patronales sont «mur à mur», alors que certains départements ont des activités pendant ces périodes : évaluations diverses, perfectionnement, stage d'étudiant, etc. Nous croyons que les enseignants sont les mieux placés pour déterminer eux-mêmes les journées de lutte au déficit.

Nous aurons dans les prochaines semaines à prendre des décisions en assemblée générale sur ces deux dossiers. Nous vous invitons à poursuivre la discussion dans vos départements.

Clermont Olivier,
pour le Bureau exécutif.

Quand les profs...

Circulaire du Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke
Volume 4, numéro 9

Le mardi 2 décembre 1997.

L'évaluation... à propos de quelques bavures

Lors de l'étude du projet de politique d'évaluation des enseignant-e-s, nous soulevons un certain nombre de risques inhérents à ce type d'exercice : respect des individus, confidentialité, pertinence des sources d'informations, compétence de l'administration, capacité des étudiantes et des étudiants à évaluer les contenus des cours, la compétence des profs...

L'évaluation en cours du programme de Sciences de la nature au Collège montre que nos craintes étaient effectivement fondées, que la réalité dépasse parfois la fiction.

Dans son plan d'évaluation du programme, le Collège a procédé à une enquête auprès d'étudiants ayant terminé leur première année du programme. Dans une question ouverte, les étudiants étaient appelés à indiquer les deux aspects qu'ils souhaiteraient voir améliorer quant à leurs cours de maths et de sciences de première année ou en d'autres mots «dites-nous tout ce vous avez envie de dire sans qu'on vous le demande»...

Que souhaitons-nous obtenir avec une telle question ? Que voulons-nous vérifier ? Quelle est la pertinence de cette question ?

Les réponses sont tombées drues, très drues :

«M. Untel devrait être mis à la porte.»

«Mme Une telle n'explique rien et n'aime pas enseigner.»

«Certains professeurs-es ne sont pas compétents, manquent de pédagogie, de disponibilité, de patience...»

«Améliorer la compétence de Madame...»

«Il faudrait s'arranger pour que XY n'enseigne plus...»

La question prêtait à de tels égarements. Deuxième erreur du Collège : avoir colligé l'ensemble des réponses sans jugement, sans discernement. Troisième erreur du Collège : avoir diffusé l'information dans les départements.

On comprendra aisément que les personnes en cause se sentent flouées et profondément blessées. La situation est grave, très grave. En plus de porter atteinte à l'intégrité des individus par la diffusion de son document, le Collège a entaché la réputation de ces mêmes personnes auprès de nombreux collègues.

On a traité de façon cavalière et irrespectueuse ces personnes qui, au jour le jour, depuis de nombreuses années font la renommée de la maison. À chaque jour se mettre en scène afin d'assurer un enseignement de qualité et ne recevoir comme toute reconnaissance qu'une poignée d'invectives anonymes que la direction des études a laissé colporter, ne serait-ce qu'un temps... C'est avoir perdu le sens de la mesure.

Le Collège n'est de toute évidence pas équipé pour effectuer de l'évaluation. On ne s'improvise pas évaluateur, méthodologue. L'incompétence des uns brise, détruit, salit les autres.

Le Service de recherche et de développement et la Direction des études sont les premiers responsables de la situation. Le

Syndicat a exigé et obtenu que le document incriminant soit rappelé à la direction. Nous avons aussi demandé que la direction s'excuse auprès de tous les membres des départements impliqués et prenne des mesures afin d'éviter la répétition de tels errements. Nous n'avons pas obtenu satisfaction quant à nos deux dernières demandes.

Nous sommes à explorer toutes les voies possibles afin que les individus en cause soient rétablis dans leur droit. On ne peut porter atteinte impunément à l'intégrité des personnes.

La démarche du Collège questionne : quel respect ? Quelle préoccupation quant aux individus ? Pourquoi ce dénigrement ? À trop vouloir satisfaire béatement aux exigences du ministère, à être les premiers en tout, sans ressources adéquates, on fait des bavures, des grosses bavures. L'irréparable est fait, chacun doit en tirer les conséquences.

Clermont Olivier,
pour le Bureau exécutif.

Quand les profs...

Circulaire du Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke
Volume 4, numéro 11

Le mardi 3 février 1998.

L'évaluation... ses leçons, ses questions

Évaluer : v.tr.

1. Porter un jugement sur la valeur, le prix de.

V. Estimer, priser ()

2. Par ext. Fixer approximativement.

Le Petit Robert.

Difficile matière que celle-ci pour la direction du Collège. Erreurs, impairs, impertinence, égarements, cafouillis... allez savoir. Un épais verglas semble s'être abattu sur le processus. À vouloir tout faire, vite et bien afin de répondre aux exigences de Québec, il arrive que l'on glisse, que l'on dérape.

Prise un. «L'évaluation du rendement du personnel». Le projet Jeannotte ne tient pas la route. Dès la première lecture, au mois d'octobre dernier, plusieurs mettaient en doute la pertinence, les objectifs et les moyens. Les discussions au CADES (Comité d'animation départementale et syndicale), les échanges entre nous, les analyses diffusées et débattues auront fait le reste.

Suite à cet échec constatons que l'on ne peut improviser en ces matières sensibles, que l'on ne peut imposer un cadre, une politique, une manière... Partir de la réalité, c'est d'abord partir d'une situation qui pose

problème. Quelle est-elle ? Pour une fois, faisons l'effort de l'analyse avant de faire béatement le devoir.

À ce moment-ci, le principal intéressé par ce volet de l'évaluation avoue candidement qu'il ne reste «qu'à s'essuyer et à recommencer». Nous prendrons la mesure de l'intérêt des membres en cette matière lors d'une prochaine assemblée générale.

Prise deux. «L'évaluation du programme de Sciences de la nature». On se rappellera qu'en novembre dernier, la Direction des études et son Service de recherche et développement, y étaient allés avec «grand art» dans la manipulation des données, salissant les uns, écorchant les autres.

Le 18 décembre dernier, Madame Roy s'excuse et s'engage à prendre tous les moyens...

-Je m'excuse-

Le lien est brisé, la confiance rompue. Trop peu, trop tard.

Prise trois. «L'évaluation de la formation générale». Le grand oeuvre est toujours à l'oeuvre, le grand redressement, la mission civilisatrice de l'éducation. Supra-comité, méga-structure, on évalue : français, philosophie, anglais et éducation physique.

Leitmotiv ; «il faut rendre des comptes, faire un rapport». On repart la machine à imprimer des questionnaires pour les étudiantes et les étudiants... Vite, il y a urgence en la demeure...

Quelques ratés... ou quand certains décident de ne plus jouer...

Du département de Français

«Considérant que le questionnaire actuel ne répond pas à l'objectif d'évaluation de la formation générale en français, considérant l'ambiguïté des questions, considérant la mauvaise qualité du document, considérant l'impossibilité pour un élève de répondre à des questions portant sur un ensemble de cours et un ensemble de professeurs,

le département de Français refuse d'expédier les feuilles de réponses dudit questionnaire dont les résultats sont faussés d'avance.»

Proposition adoptée à l'unanimité lors de la réunion de l'assemblée départementale du 11 décembre 1997.

Du département de Philosophie

«Considérant que le questionnaire actuel ne répond pas à l'objectif d'évaluation de la formation générale en philosophie, nous retenons notre collaboration, en refusant de distribuer le questionnaire d'évaluation (destiné aux étudiants) tant que le Collège n'aura pas de proposition intellectuellement et moralement plus acceptable».

Proposition adoptée à l'unanimité lors de la réunion de l'assemblée départementale du 9 décembre 1997.

«De quelques leçons de ces trois expériences».

L'implantation d'une culture d'évaluation ne peut se faire par la méthode dite de «l'essai-erreur». Le Collège est en train de discréditer par ses pratiques toute forme crédible d'évaluation.

Les enseignantes et les enseignants ne sont pas hostiles à l'évaluation dans ses différentes formes; ils exigent plutôt la transparence et la rigueur du processus.

L'expérience nous démontre que nous n'avons pas les ressources qualifiées afin de produire des évaluations significatives. On ne s'improvise pas évaluateur. L'évaluation, nous le savons comme enseignant, exige analyse et rigueur.

À ce moment-ci, en ce début d'année, nous invitons la direction du Collège à une réflexion sur ses pratiques «évaluatives». Réflexion qui devrait se situer dans le cadre plus large de ses relations avec le personnel dans le contexte de resserrement budgétaire que nous connaissons.

Les enseignants sont de plus en plus nombreux à se questionner :

- qui autorise le cafouillage en matière d'évaluation ?
- qui autorise le jeu de l'homme aux multiples colonnes dans l'utilisation des ressources à l'enseignement ?
- qui autorise la «judiciarisation» des relations de travail et les importants coûts qui en découlent ?
- qui autorise l'établissement d'un calendrier scolaire délirant ?

- qui en temps de négociation préfère défendre les positions gouvernementales plutôt que d'appeler à un arrêt des compressions budgétaires ?
- qui permet que plusieurs opérations soient menées dans le cafouillage : épreuve synthèse de programme, approche programme et dossier de la concertation ?

La situation est difficile et elle appelle de nouveaux modes d'action. Les enseignants sont les premiers partisans d'un enseignement supérieur de qualité. Nous attendons de l'administration qu'elle soutienne notre engagement et qu'elle dégage un projet rassembleur pour la communauté.

Clermont Olivier,
Bureau exécutif.

~~~~~

### Nouvelles brèves

- Lors du dernier Regroupement cégep de la FNEEQ, une partie du comité national de négociations a été élu. Il sera composé de M. Claude Brochu (Marie-Victorin), Mme Claire St-Jacques (Édouard Montpetit), M. Ronald Cameron (St-Laurent).
- **Unité syndicale et négociations** : Les discussions se poursuivent «au plus haut niveau». Une rencontre entre les trois présidences devrait avoir lieu le 10 février. À suivre.
- Le programme de Réduction du temps de travail est reconduit pour l'année prochaine avec quelques légères modifications.